

Dossier de presse
Juin 2012

Le monde du BTP et les problématiques de santé et sécurité au travail



Rencontres SYNAMAP - 8 juin 2012





Témoignages

Patrick RICHARD, Directeur
Technique de l'OPPBTP

"Chaque année, l'OPPBTP conseille 7000 entreprises, forme 25 000 personnes et informe tous les acteurs de la construction sur la prévention à l'aide de différents supports"



Jean-Luc ELLART, Directeur
Prévention Normandie chez Eiffage Construction

"Chaque chantier est unique, c'est un prototype où le copier-coller est impossible. L'environnement n'est jamais le même, ce qui rend la mise en place du plan de prévention plus compliqué."



Jean-Luc Betard,
Coordonnateur SPS et Directeur
de Coregi

"Le CSPS est missionné par le maître d'ouvrage pour préparer le chantier et définir les mesures de prévention"



Le 8 juin dernier, le SYNAMAP a organisé la 5^{ème} édition de ses Rencontres au Palais du Luxembourg, évènement incontournable au cours duquel ont été abordés des sujets liés à la prévention et à la protection des travailleurs dans le monde du BTP.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet évènement annuel aux problématiques de santé et de sécurité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. De fait, le BTP est le secteur d'activité qui présente le plus haut niveau de risques et qui déplore le plus grand nombre de décès.

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles du BTP est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Le milieu du BTP reste donc affecté par une sinistralité plus élevée que dans les autres secteurs industriels, en dépit des efforts de l'ensemble des acteurs de la profession et de leur implication réelle dans la mise en place d'actions de prévention actives et dans le rappel permanent de la nécessité d'avoir une protection adaptée à son métier et aux risques qui y sont associés.

S'il est vrai que la culture de la sécurité est bien implantée dans les grandes entreprises, elle l'est beaucoup moins dans les petites entreprises. Or 98% des entreprises du bâtiment ont moins de 20 salariés.

Prévention des risques professionnels : la mobilisation des acteurs concernés

Les interventions de Patrick Richard (Directeur Technique de l'OPPBTP), Jean-Luc Ellart (Directeur Prévention Normandie chez Eiffage Construction) et Jean-Luc Betard (Coordonnateur SPS, Directeur de Coregi) ont porté sur les différentes actions mises en oeuvre pour garantir la sécurité des travailleurs du BTP et sur ce qui se passe concrètement sur les chantiers en matière de prévention des risques professionnels.

L'OPPBTP, Organisme professionnel de la prévention du bâtiment et des travaux publics, travaille quotidiennement avec les entreprises du BTP pour leur permettre d'avoir de meilleures organisations de travail, d'acquérir une meilleure connaissance et de prendre conscience des enjeux de la prévention, de concevoir et utiliser des équipements et matériaux plus performants. "L'OPPBTP est le préventeur conseil du BTP, avec 320 collaborateurs au service des entreprises, dont 150 conseillers sur le terrain, 15 médecins et une couverture nationale avec 18 agences" souligne Patrick Richard, Directeur Technique de l'OPPBTP. Cette couverture géographique permet à l'OPPBTP de concentrer ses efforts de conseil, de formation et d'information dans un milieu toujours plus exigeant et réglementé. "Chaque année, l'OPPBTP conseille 7 000 entreprises, forme 25 000 personnes et informe tous les acteurs de la construction sur la prévention à l'aide de différents supports" précise Patrick Richard.

La difficulté dans ce secteur, c'est d'arriver à sensibiliser toutes les entreprises sur les enjeux de la prévention des risques professionnels et sur la mise en place d'un plan d'actions efficace pour éviter tous types d'accidents de travail et maladies professionnelles (TMS¹...).

En 1993, la profession de CSPPS, Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé a été créée pour prévenir, tout au long de la réalisation d'un chantier, les risques liés à toutes les situations de travail. "Le CSPPS est missionné par le maître d'ouvrage pour préparer le chantier et définir les mesures de prévention" précise Jean-Luc Betard, CSPPS et Directeur de la société Coregi, qui ajoute que "le CSPPS devrait être mandaté très mandaté, au moment de l'esquisse. Mais très souvent, il n'est inclut que tardivement et ses préconisations ne sont pas toujours prises en compte". Sensibiliser les maîtres d'ouvrages semble donc être une action indispensable pour sécuriser les chantiers et garantir un bon niveau de sécurité pour les salariés.

"Chaque chantier est unique, c'est un prototype où le copier-coller est impossible" précise Jean-Luc Ellart, Directeur Prévention Normandie chez Eiffage Construction qui ajoute que "l'environnement n'est jamais le même, ce qui rend la mise en place du plan de prévention plus compliqué. C'est la grande différence entre l'industrie et le BTP. Car dans l'industrie, il n'y a pas d'intervention possible sans une réglementation rigoureuse. Je n'ai jamais vu un maître d'ouvrage me refuser l'accès à un chantier, même si tout n'est pas parfait".

Preuve que beaucoup d'efforts restent à fournir dans le BTP en matière de sécurité sur les chantiers.

Jean-Luc Ellart indique que "les entreprises de moyennes et petites tailles qui travaillent sur un chantier devraient bénéficier de l'aide de l'OPPBTP pour être bien formées". Rappelons également que le BTP c'est 480 000 entreprises dont 85% font moins de 6 salariés, c'est-à-dire des PME, TPE et artisans.

Comment l'OPPBTP fait-elle pour toucher les PME et artisans? Explications avec trois exemples d'actions déployées spécialement pour cette cible. Comme par exemple "le DU² pour tous", réalisé avec la CAPEB³. "Nous avons transformé cette contrainte administrative qu'est le remplissage du DU, en une opportunité de progrès" indique Patrick Richard.

Cette action a pour but de conseiller les entrepreneurs et les aider à évaluer les risques professionnels et bâtir un plan de prévention. Depuis 2009, 2 000 entreprises sont ainsi vues et aidées chaque année. Mais 150 conseillers de l'OPPBTB pour 480 000 entreprises, le ratio est très faible.

Il y a ensuite le CAP Prévention, Club Avenir Prévention. Il s'agit d'un réseau de 3 500 correspondants, essentiellement des PME, qui sont réunis trois fois par an pendant 2 heures, autour de thématiques précises pour échanger sur leurs réussites et leurs problématiques. A l'issue de chacune de ces réunions, une lettre de synthèse, sorte de fiche conseil, est envoyée à l'ensemble du réseau. La troisième action est la refonte du site internet de l'OPPBTB, avec la création d'un e-service, conseil en ligne avec espaces dédiés aux métiers. Il permettra aux entreprises d'accéder facilement à l'information.

Jean-Luc Betard explique que les petits entrepreneurs sont mal renseignés. Ils ont un réel manque d'informations et de formation et une méconnaissance de l'analyse des risques.

Malgré l'ensemble des actions mises en place par les différents acteurs, il est clair que la prévention dans le secteur du BTP a encore du chemin à faire...

Protection des salariés du BTP : entre réalité et objectifs

Florent Richecoeur (Directeur France Benelux Mapa Spontex), Diane Galison (Responsable produits Mapa Spontex), Eric Durand (Directeur Général du pôle gros œuvre à la FFB) et Jean-Luc Rassaert (Gérant de l'entreprise de couverture Rassaert) ont témoigné de leurs actions et de leurs efforts pour optimiser la prévention, améliorer la sécurité et résoudre les problématiques de santé et de sécurité au travail dans le BTP.

Les métiers du BTP sont extrêmement diversifiés et les problématiques de sécurité sont complexes et propres à chacun de ces métiers. Une difficulté que les fabricants d'équipements de protection individuelle connaissent bien, mais surmontent en adaptant leur offre produits aux besoins des utilisateurs finaux. En effet, Florent Richecoeur, Directeur France Benelux Mapa Spontex, indique que *"ce qui est important pour un fabricant, c'est d'être proche de ses clients et de connaître leurs métiers, indispensables pour générer de l'innovation et des produits adaptés à leurs besoins"*. Rappelons que la main est la première partie du corps exposée aux accidents et que chaque métier requiert une protection particulière. Un maçon n'aura pas le même besoin qu'un soudeur. Mapa a donc créé une codification couleur pour ses produits et un document d'aide à été réalisé pour permettre aux clients de trouver facilement le produit adapté à leurs besoins et en fonction de leurs métiers. Toutefois, *"le gant idéal n'existe pas dans le BTP. Les types d'utilisations sont multiples et il faut donc trouver le meilleur compromis entre la protection, le confort et le coût. Car un EPI efficace est un EPI porté !"* Il est certain qu'un EPI protège un salarié de façon optimale seulement s'il est rigoureusement porté.

Pour encourager le port d'EPI, les fabricants innovent sans cesse et proposent des outils simples d'aide à l'utilisation. Mapa en est l'exemple, avec une forte implication dans la recherche et une vraie prise de conscience de l'importance de connaître les problématiques des utilisateurs finaux. *"Des tests sont réalisés auprès d'un panel d'utilisateurs pour avoir un produit idéal, adapté à un métier spécifique. Des déplacements sur le terrain sont effectués pour comprendre, de façon très objective, les besoins des ouvriers et les forces de vente ont des formations continues sur la compréhension des besoins clients. En plus des tests obligatoires, nos techniciens développent des nouveaux tests pour aller plus loin dans la qualité"* explique Diane Galison, Responsable produits Mapa Spontex. Les fabricants d'EPI investissent activement dans la recherche et l'innovation pour proposer des produits plus performants et mieux adaptés aux besoins des utilisateurs et améliorent ainsi la sécurité.

Pour garantir la sécurité des travailleurs du BTP, les acteurs tels que l'OPPBTB, la FFB⁴ et certaines entreprises s'engagent quotidiennement dans la prévention des risques. C'est le cas de l'OPPBTB, de la FFB et de certaines entreprises.

Jean-Luc Rassaert, Gérant de l'entreprise de couverture Rassaert, explique que *"toute zone de travail présente des risques. Il faut toujours être attentif. On a une approche globale de la sécurité par l'évaluation des risques"* et ajoute que *"l'implication des salariés dans l'évaluation des risques est très importante"*. En intégrant ses salariés dans le processus de gestion des risques, ce chef d'entreprise optimise la sécurité sur ses chantiers avec une meilleure expertise. Car un ouvrier informé et impliqué est un ouvrier mieux protégé !

Quant aux organisations professionnelles, comme la FFB, leurs actions sont reconnues dans la profession. D'après Jean-Luc Rassaert, *"l'OPPBTB est un instrument de façonnage et d'approche de la sécurité extraordinaire qui m'a permis de progresser"*.

En décembre dernier, l'OPPBTB a signé des accords quadripartites avec le ministère du travail, les services de santé du BTP et la CNAMTS, qui vont permettre de mieux organiser d'une manière nationale, tous les partenariats qui existent localement.



Témoignages

Florent RICHECOEUR, Directeur France Benelux Mapa Spontex

"ce qui est important pour un fabricant, c'est d'être proche de ses clients et de connaître leurs métiers"



Diane GALISON, Responsable produits Mapa Spontex

"Des tests sont réalisés auprès d'un panel d'utilisateurs pour avoir un produit idéal, adapté à un métiers spécifique"



Eric Durand, Délégué Général UMGOP-FFB/UNEEF-FFB

"Si on donne aux jeunes des produits de qualité et confortables en formation, ils seront demandeurs lorsqu'ils seront en entreprise"



Jean-Luc Rassaert, Gérant de l'entreprise couverture RASSAERT

"l'implication des salariés dans l'évaluation des risques est très importante"



"L'OPPBTP fait un travail de fond qui devrait changer profondément l'organisation de la prévention et permettra d'avoir une continuité du contact sur le terrain. Il faut mobiliser toutes les ressources" indique Patrick Richard.

Pour l'ensemble des intervenants présents, sensibiliser les jeunes à la prévention est une nécessité !

"Si on donne aux jeunes des produits de qualité et confortables en formation, ils seront demandeurs lorsqu'ils seront en entreprise" indique Eric Durand, Directeur Général du pôle gros œuvre à la FFB. Jean-Luc Rassaert ajoute que "les jeunes en sortant de leur formation savent très bien exercer leur métier mais n'ont jamais touché un échafaudage ou un EPI. C'est dramatique. Or on ne peut être un bon couvreur que lorsqu'on travaille en sécurité. Comment peut-on donner un CAP à un jeune sans jamais avoir appris à manipuler un EPI ou n'avoir jamais eu d'approche de la sécurité ?" Or ce problème semble toucher toutes les formations, pas seulement celle de couvreur.

Il serait donc temps que le ministère de l'éducation nationale prenne en compte la problématique de sécurité et forme les jeunes, en cycles techniques (CAP, BP, ...), à la prévention des risques professionnels et à la réglementation en matière de protection collective et individuelle.

Mais, concrètement, les salariés sont-ils bien équipés sur le terrain ? C'est un des points importants qui a été soulevé lors de ces rencontres.

Sur certains chantiers, il est assez fréquent de voir des salariés qui ne portent pas d'EPI. "Les chefs d'entreprises expliquent qu'ils n'arrivent pas à trouver des équipements adaptés à leurs besoins" indique Eric Durand. Les distributeurs d'EPI sont tenus pour responsables de cette situation, alors que les enseignes spécialisées mettent tout en œuvre pour permettre aux petites entreprises d'acquiescer facilement les produits dont elles ont besoin et, surtout, mettent en place des outils d'aide et de conseil.

Selon Florent Richecoeur, "il est plus facile pour les grands groupes qui ont des services achats et prévention de s'équiper en protection individuelle que pour les TPE et PME". Matthieu Dumel de la société Mabéo Industries (distributeur EPI), ajoute "qu'il existe des distributeurs spécialisés en EPI, mais qu'ils sont mal identifiés par les petites entités". De plus, l'isolement de certains chantiers rend l'accès aux EPI plus difficile et les petites entités ont pour habitude d'acheter leurs EPI en même temps que leurs matériaux de construction. Or ces enseignes ne sont pas en mesure d'apporter un conseil pointu sur les EPI adaptés aux différents types de métiers. Matthieu Dumel explique que "les distributeurs spécialisés proposent des outils d'accès pour faciliter l'accès aux produits, comme la vente en ligne, permettant aux petites entreprises de se réapprovisionner sans perte de temps. Il mettent également en place une organisation logistique qui permet de livrer les produits en J+1".

Pour que les salariés soient correctement protégés et pour éviter la notion d'urgence en besoin d'EPI, les chantiers doivent être mieux préparés. A l'évidence, les préventeurs ont encore un gros travail d'information et de sensibilisation à réaliser auprès des TPE et PME.

Car rappelons que l'EPI est un réflexe de vie et non une contrainte !

¹ TMS - Troubles musculo-squelettiques

² DU - Document unique

³ CAPEB - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

⁴ FFB - Fédération Française du Bâtiment

Contact presse

Laure FERRUS - Communication
01.47.17.63.68
lferrus@synamap.fr

SYNAMAP

39/41 rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE
Tel : 01 47 17 64 36 - Fax : 01 47 17 64 97
infos@synamap.fr - www.synamap.fr

